

Pacte Paris Action Climat Biodiversité

Préambule

Les Métropoles de par le monde sont le théâtre quotidien de l'emballlement climatique et nous rappellent chaque jour l'impact de nos activités sur la planète. Elles sont aussi le cœur de l'action pour une mobilisation mondiale en faveur de la protection du climat et la maîtrise des gaz à effet de serre. La réduction des émissions carbone est une priorité pour construire un modèle de société durable tout comme l'adaptation au changement climatique, qui assure la résilience de notre modèle économique et social face aux stress et aléas climatiques toujours plus intenses et réguliers auxquels nous sommes confrontés.

Cette action c'est aussi celle de la protection et de la préservation du vivant, de la faune et de la flore. La biodiversité est essentielle au développement de la société humaine en particulier dans les grandes villes, où son développement est

soumis à la pression urbaine. La biodiversité des villes est un enjeu prioritaire de la transition écologique par les aménités qu'elle apporte à la société et les leviers d'action qu'elle initie au travers des solutions fondées sur la nature.

Ce double enjeu du climat et de la biodiversité est plus que jamais prioritaire dans la réussite de l'Accord de Paris pour un monde décarboné soucieux de la protection de la planète. Dans ce contexte, Paris a su montrer la voie vers un modèle de ville post carbone préservant la biodiversité. Son Plan Climat, pionnier en la matière dès 2007, puis son Plan Biodiversité ont initié un mouvement collectif de tous les acteurs du territoire pour une action unifiée en faveur du climat et de la biodiversité faisant la preuve d'un possible changement pérenne inclusif et juste de la société.



La nécessité d'une prise de conscience collective

Le Plan Climat de Paris porte l'objectif ambitieux de l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 avec une étape intermédiaire de réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire en 2030. Les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre de Paris ne sont pas du ressort de la collectivité, elles dépendent de comportements, d'actions et de décisions d'acteurs tiers, et notamment des organisations privées comme publiques. **La lutte contre le réchauffement climatique ne peut se penser indépendamment de la préservation de la biodiversité.** Agir efficacement contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité nécessite ainsi de mobiliser les acteurs économiques du territoire sur les objectifs de la politique environnementale identifiés par la Ville de Paris.

Formaliser l'engagement par le passage à l'acte : vers un nouveau contrat partenarial

Créé en 2012, le dispositif Paris Action Climat a permis de constituer une communauté solide d'entreprises engagées à Paris. Alors que s'entame la décennie de l'accélération pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat et du Plan Biodiversité, le dispositif a franchi un nouveau cap pour être à la hauteur des enjeux écologiques portés par la Ville de Paris. **Ce nouveau pacte écologique assure la mobilisation des entreprises autour de mesures nouvelles et concrètes sur le territoire parisien** en échos aux politiques sectorielles portées par l'exécutif parisien. Il permet de passer d'une logique de reporting et labellisation de la Ville, à une logique d'action s'appuyant sur un catalogue de mesures opérationnelles précises et prédéterminées par la collectivité tout en entraînant d'autres acteurs économiques par l'exemple.



Le présent pacte vise à mieux promouvoir l'ancrage territorial des acteurs économiques parisiens par l'engagement dans des actions territoriales de transition écologique à l'horizon 2030. Catalyseur de l'action climatique pour un déploiement mutualisé de mesures concrètes, il doit ainsi :

▼
Être le garant des engagements pris par les acteurs pour la transition écologique de Paris

▼
Être prescripteur de standards pour une action cohérente, robuste et soutenable

▼
Être un espace d'échanges et de débats entre les acteurs et la collectivité

▼
Promouvoir le partage et l'apprentissage des bonnes pratiques entre acteurs publics et privés

▼
Proposer une plateforme mutualisée pour suivre, mesurer, partager les expériences et initier de nouvelles règles afin d'améliorer la qualité, les résultats et l'impact des projets parisiens de transition écologique

Principes directeurs et valeurs

L'objectif est de **constituer une communauté d'entreprises résolument engagées pour lutter contre le changement climatique et la perte de la biodiversité à Paris**, qui échangent entre elles et avec la Ville pour améliorer l'efficacité de leurs actions.

DANS CET ESPRIT, LES SIGNATAIRES DU PRÉSENT PACTE :

- ▶ **Reconnaissent la réalité du péril climatique et de l'érosion de la biodiversité**
- ▶ **Reconnaissent la nécessité d'une action conjointe** des pouvoirs publics et des acteurs économiques dans la réussite du modèle de société porté par l'Accord de Paris
- ▶ **Reconnaissent la nécessité de rendre compatible leur modèle économique** avec le développement d'une économie bas-carbone et le renforcement du réseau de la nature sur le territoire parisien
- ▶ **Contribuent par leur action au développement d'un modèle de société bas carbone juste et inclusif**
- ▶ **Conscients des impacts de leurs activités sur le territoire parisien, agissent en faveur d'un développement local plus durable**
- ▶ **Ne nuisent pas par leur action et leur influence aux intérêts écologiques du territoire parisien** sous peine d'exclusion du présent dispositif
- ▶ **Respectent les réglementations locales en vigueur** et veillent à leur application par leurs parties prenantes
- ▶ **Agissent dès aujourd'hui pour un futur désirable et possible**

Engagements généraux

Mobilisés autour des enjeux portés par le Plan Climat et le Plan Biodiversité de Paris, les signataires du présent pacte s'engagent à :

AGIR LOCALEMENT

- **Mettre en œuvre des initiatives** nouvelles, territorialisées, et à la hauteur des enjeux
- **Mettre en œuvre des projets robustes, répliquables et soutenables** d'un point de vue matériel et financier sur la base du catalogue d'actions proposé par la Ville de Paris
- **Financer des projets qui contribuent au développement durable** du territoire parisien, notamment par le recours à des produits locaux et à la création d'emplois locaux pérennes

AGIR POUR LE CLIMAT

- **Réduire ses émissions de gaz à effet de serre** pour contribuer à l'objectif parisien de neutralité carbone
- **Soutenir dans la chaîne de valeur de l'entreprise et sur le territoire les besoins et les capacités d'adaptation au changement climatique**, d'une manière cohérente avec les priorités fixées par la politique portée par la Ville de Paris



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

- **Créer des milieux de vie** en contribuant à la végétalisation de la ville et à la mise en place de solutions fondées sur la nature sur son domaine privé ou dans l'espace public
- **Participer au renforcement de la nature parisienne**, en s'engageant activement pour mieux connaître et mieux protéger la biodiversité locale



RENDRE COMPTE DE L'ACTION

- **Adopter et déployer un système de suivi et d'évaluation** des projets qui puisse être partagé auprès de la Ville de Paris et agrégé au niveau du territoire avec les autres initiatives développées par les signataires
- **Reporter annuellement auprès de la Ville de Paris des avancées réalisées** en accord avec les principes définis par le pacte



PARTAGER LES BONNES PRATIQUES

- **Apporter leur expertise et partager leur expérience** avec les autres membres pour développer des guides pratiques et un cadre d'analyse commun favorisant le développement de projets et donnant à voir l'investissement des acteurs parisiens en faveur du climat et de la biodiversité
- **Contribuer à l'innovation en faveur de la transition écologique** en développant des actions répliquables et des standards qui puissent être partagés avec les autres signataires
- **Promouvoir les engagements du présent pacte** auprès de leurs dirigeants, actionnaires et parties prenantes

Tout manquement aux dispositions du présent document, ainsi que l'absence de mesure concrète nouvelle et territorialisée à un horizon de 2 ans à compter de la signature du pacte, peuvent conduire à l'exclusion du partenaire du dispositif.



CHARTRE D'ENGAGEMENT PARTENARIALE POUR LE CLIMAT



Dan LERT, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie.

Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.

Responsable de la structure
Cachet de l'entreprise

Fait à Paris le :